



COMMUNIQUE DE PRESSE

Restauration collective

Les Départements réunis au sein de l'association AGRILocal s'impliquent pour développer les circuits alimentaires de proximité

Depuis 2013, année de création de l'association nationale AGRILocal, les Départements ont renforcé leur force de frappe pour développer le recours aux produits locaux dans les menus des restaurants collectifs.

Le socle de cette stratégie : agrilocal.fr une plateforme d'achat en ligne. Cet outil est le seul outil au niveau national à permettre une mise en relation directe entre acheteurs et fournisseurs locaux tout en étant conforme aux règles de la commande publique. Aujourd'hui, 31 Départements sont membres d'AGRILocal et déploient l'outil sur leur territoire.

Ce mercredi 1^{er} mars, dans le cadre du Salon International de l'Agriculture 2017, Jean-Yves GOUTTEBEL (Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme) et André GILLES (Vice-président du Conseil départemental de la Drôme), Co-présidents de l'association nationale AGRILocal, présentent le bilan d'activités ainsi que les orientations 2017 de l'association.

L'originalité du dispositif AGRILocal

Agrilocal est une plate-forme virtuelle de mise en relation simple et immédiate entre les acheteurs publics de la restauration collective (collèges, écoles primaires, maisons de retraite, lycées, etc.) et des producteurs agricoles locaux, sans intermédiaire. Agrilocal est la seule plate-forme au niveau national permettant **un respect rigoureux des règles de la commande publique** et se veut **un outil au service des territoires**, s'appuyant sur quatre compétences dévolues aux Départements : social, éducation, tourisme et solidarité territoriale.

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2016, **Agrilocal** présente de nouvelles fonctionnalités :

- une excellente ergonomie pour permettre une utilisation aisée, et un accès simple et efficace à la commande publique pour les producteurs locaux,
- trois formes de marchés possibles pour une planification des commandes (3 modules développés : gré à gré, marché à bon de commandes, accord-cadre),
- un module de gestion des commandes (bons de commandes, factures).

Agrilocal permet également **une dématérialisation complète des marchés publics**, volet qui sera rendu obligatoire pour les acheteurs publics en 2018.

En cinq clics, l'acheteur accède à l'offre du territoire et visualise immédiatement sur une carte d'implantation géographique des producteurs potentiels, sur un périmètre qu'il a lui-même établi (rayon de 10, 20, 30 km, etc.). Chaque producteur peut disposer également d'une page personnelle afin de mettre en valeur ses produits et son entreprise.

Les objectifs de l'association nationale AGRILocal

En juillet 2013, l'intérêt de plusieurs départements français pour ce dispositif innovant et éthique débouche sur la création de l'association nationale Agrilocal.

Cette association a pour objectif de permettre la diffusion de l'outil Agrilocal puis de pouvoir en assurer le développement, l'exploitation et la maintenance de façon mutualisée. L'association se donne pour ambition d'apporter des réponses concrètes répondant à 4 enjeux :

Développement économique	Ramener de la valeur ajoutée aux producteurs
Aménagement et ancrage territorial	Développer les circuits courts de proximité Mettre en relation l'offre et la demande
Approvisionnement durable et de qualité	Faciliter l'accès à des denrées de qualité Encourager le développement de l'agriculture biologique
Éducation et pédagogie	Développer et promouvoir une restauration collective de « plaisir » Éduquer aux goûts

Les actions mises en œuvre par l'association nationale AGRILOCAL

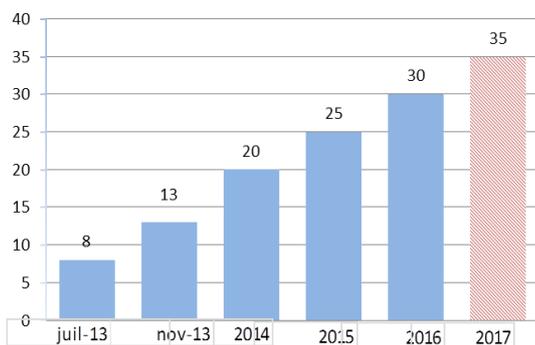
À l'échelle nationale

- la promotion, le développement, la mutualisation du dispositif AGRILOCAL
- Accompagnement méthodologique des adhérents
- Formation des utilisateurs à l'utilisation du logiciel Agrilocal et assistance
- Organisation de journées nationales Agrilocal
- Animation du réseau Agrilocal

À l'échelle départementale

- Déploiement de la plate-forme d'achat de produits locaux pour la restauration collective après l'adhésion du Conseil départemental à l'association Agrilocal
- Accompagnement au référencement des utilisateurs d'Agrilocal : analyser et suivre techniquement les utilisateurs (hotline, qualification technique, audits d'exploitations, suivi informatique, etc...)
- Sensibilisation et animation des utilisateurs
- Animation des partenariats avec les consulaires (notamment les Chambres d'Agriculture) et les têtes de réseau
- Mise en place d'outils techniques (calendrier de produits, fiches techniques, mercuriales de prix, etc.) et pédagogiques
- Appui à la promotion et au développement de l'outil Agrilocal au niveau interdépartemental

AGRILOCAL : les chiffres nationaux



Calendrier de mise en œuvre des plates-formes départementales et perspectives d'adhésion

31 Départements adhérents : Drôme, Puy-de-Dôme, Allier, Aude, Calvados, Cantal, Cher, Corrèze, Côtes d'Armor, Creuse, Doubs, Haute-Garonne, Haute-Saône, Hérault, Jura, Manche, Orne, Seine-Maritime, Vaucluse, Territoire de Belfort, Les Landes, Haute-Vienne, Ain, Lozère, La Dordogne, Eure, La Vienne, Saône et Loire, Les Vosges, Les Bouches du Rhône, La Charente ;

1 171 acheteurs utilisateurs dont 54 % de collègues, 14 % de communes, 10 % de lycées, 9 % maisons de retraite, etc. ;

2 349 fournisseurs locaux référencés dont 81 % de producteurs ;

Un CA depuis le lancement de près de **4 millions d'euros** (dont 50 % réalisé en 2016) ;

Plus de 1 000 tonnes de produits alimentaires locaux commercialisés depuis le lancement.